



Cultures légumières

Région Normandie

BSV Normandie n°04 du 7 avril 2022



FREDON
NORMANDIE

Animatrice référente

Marie-Laure BLANC
FREDON NORMANDIE
02.31.46.96.53
marie-laure.blanc@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante

Marielle SUIRE
CA 76
02.35.59.47.50
marielle.suire@seine-maritime.chambagri.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires du
programme

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Ecophyto pilotée
par les Ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de
la santé et de la recherche avec
l'appui technique et financier de
l'Office Français de la Biodiversité



Le week-end dernier, des températures négatives ont été enregistrées sur la région. Depuis le début de semaine, les températures sont plus douces avec de fréquentes averses, giboulées. Pour le week-end à venir, celui-ci s'annonce sec avec des températures matinales fraîches qui grimpent en journée.

L'essentiel de la semaine

Tous les jeunes *Allium* : vol en cours de la mouche mineuse du poireau.

Oignon : bon état sanitaire des plantules.

SOMMAIRE :

Tous les Alliums	1
OIGNON	2
Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs	3
Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent	3

WEBINAIRE :



"Gérer les adventices en diminuant ou supprimant les herbicides tout en conservant une production de qualité"

Ce webinaire se tiendra le jeudi 19 mai 2022 de 13h à 14h15.

Les projets Rés0Pest, System-Eco+, REVATRA, débutés depuis 2018, restitueront et mettront en débat leurs premiers acquis sur la maîtrise des adventices en limitant l'utilisation des herbicides.

Pour participer au webinaire, inscription nécessaire au préalable. Connexion possible depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

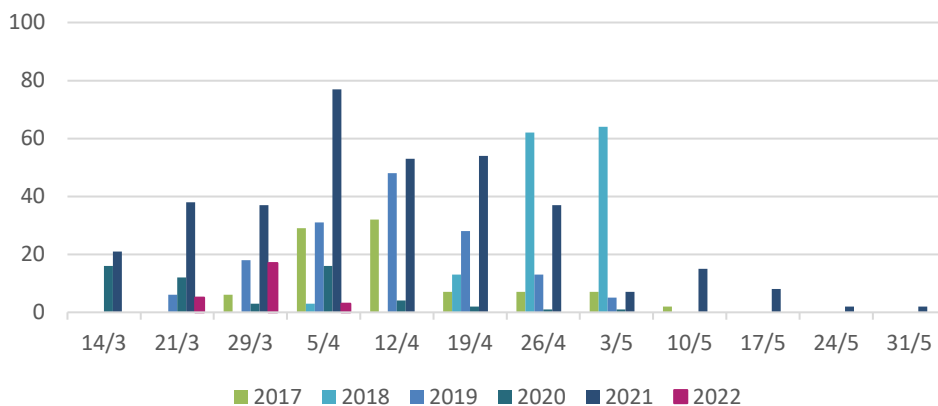
<https://ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/webinaire-dephy-expe-gerer-les-adventices-en-diminuant-ou-supprimant-les>

Tous les Alliums :

Mouche mineuse du poireau *Phytomyza gymnostoma* :

Suite aux premières piqûres observées en semaine 12, celles-ci se poursuivent en vallée de Seine et dans le Calvados mais le refroidissement perturbe leur activité.

Nombre de brins de ciboulette avec piqûres de nutrition
vallée de Seine - printemps



La présence de ces piqûres de nutrition indique que des adultes sont présents. Elles précèdent de peu la ponte.

A cette période, les dégâts sur les jeunes plantules d'*Allium* se traduisent par la perte de plantules, leur affaiblissement et leur déformation.

Prophylaxie :

La pose et le maintien d'un filet anti-insectes (maille 0,8mm) durant les périodes de vol. Il faut veiller à ce que le feuillage ne touche pas le filet.

L'élimination des résidus après récolte et éviter le compost.

La rotation des cultures car cette mineuse est inféodée aux *Allium* uniquement.

Pour en savoir plus : http://www.ctifl.fr/ecophytopic/infos_ctifl/infos319/319p39p45.pdf

Evolution du risque : le vol est en cours, les conditions climatiques de la semaine dernière n'ont pas été favorables à leur activité. Evolution à suivre avec le redoux et l'arrêt des averses.

OIGNON :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14	Calvados	5 parcelles de semis	De levée à fouet

Bon état sanitaire des parcelles observées.

Grêle :

Suite aux averses, des impacts de grêle sont observés sur la parcelle la plus en avance qui est au stade fouet.

Evolution du risque : ces impacts peuvent servir de porte d'entrée à des champignons tels que le botrytis. Evolution à suivre.

Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs



Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs



Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par l'arrêté du 28 novembre 2003. Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides.



https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/note_abeilles2022.pdf

« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »



Le **biocontrôle** vise la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels. A l'inverse de la lutte chimique, il est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Afin d'informer et de sensibiliser les partenaires du plan Ecophyto normand, les 5 fiches techniques de biocontrôle conçues par l'IBMA (Association Internationale des Producteurs de Produits de Biocontrôle) ont été « labellisées Ecophyto », avant d'être rééditées et diffusées en région :

- ❖ Biocontrôle
- ❖ Macro-organismes
- ❖ Micro-organismes
- ❖ Médiateurs chimiques
- ❖ Substances naturelles

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/preserver-lenvironnement/ecophyto/biocontrôle/>

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Crédit photos : FREDON Normandie
sauf mention particulière

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.